

Première session 2018

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Mercredi 18 avril

14h00 – 18h00

Durée quatre heures (coefficient 3)

Article 9 – annexe III du statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat :

Epreuve 1 : une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. (Durée : quatre heures ; coefficient 3).

SUJET

Les réglementations (RSE, secret des affaires) et bientôt la protection des données avec le RGPD visent à renforcer la transparence et l'éthique en plaçant l'Europe comme référence internationale de la protection d'identité numérique.

Comment valoriser les données dans une approche commerciale offensive et quelles limites éthiques se fixer suffisamment fermement pour protéger les prospects ?



Examen national d'aptitude
pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de Chambres de métiers et de l'artisanat

Seconde session 2018

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Mercredi 26 septembre

14h00 – 18h00

Durée quatre heures (coefficient 3)

Article 9 – annexe III du statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat :

Epreuve 1 : une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée.
(Durée : quatre heures ; coefficient 3).

SUJET

Comment l'innovation managériale peut être au cœur de l'évolution des structures publiques afin de suivre les mutations de la société ?



Examen national d'aptitude
pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de Chambres de métiers et de l'artisanat

Première session 2016

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Mardi 24 mai 2016

14h00 – 18h00

Durée quatre heures (coefficient 3)

Article 9 – annexe III du statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat :

Epreuve 1 : une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. (Durée : quatre heures ; coefficient 3).

SUJET

« Quand je vous aurai désappris l'espoir, je vous apprendrai le vouloir »
Cette citation de Sénèque ne devrait-elle pas interpeller ceux qui passent plus de temps à réfléchir à la conquête ou à la conservation du pouvoir qu'à son exercice quand ils l'assument ?



Examen national d'aptitude
pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de Chambres de métiers et de l'artisanat

Première session 2016

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Mardi 24 mai 2016

14h00 – 18h00

Durée quatre heures (coefficient 3)

Article 9 – annexe III du statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat :

Epreuve 1 : une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. (Durée : quatre heures ; coefficient 3).

SUJET

« Quand je vous aurai désappris l'espoir, je vous apprendrai le vouloir »
Cette citation de Sénèque ne devrait-elle pas interpeller ceux qui passent plus de temps à réfléchir à la conquête ou à la conservation du pouvoir qu'à son exercice quand ils l'assument ?



Examen national d'aptitude
pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de Chambres de métiers et de l'artisanat

Seconde session 2016

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Mardi 6 septembre 2016

14h00 – 18h00

Durée quatre heures (coefficient 3)

Article 9 – annexe III du statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat :

Epreuve 1 : une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. (Durée : quatre heures ; coefficient 3).

SUJET

L'apparition d'une nouvelle « infrastructure du monde » : le Web, a abouti à une nouvelle économie dite « collaborative » symbolisée par les applications dont les plus connues sont Uber, Airbnb, etc.

Est-ce la fin du capitalisme traditionnel et l'avènement d'une « société du partage » ou nous dirigeons-nous vers une société « hyper libérale » ?

Quid d'une régulation ? N'est-elle pas absolument indispensable.



Examen national d'aptitude
pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de Chambres de métiers et de l'artisanat

Seconde session 2016

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Mardi 6 septembre 2016

14h00 – 18h00

Durée quatre heures (coefficient 3)

Article 9 – annexe III du statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat :

Epreuve 1 : une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. (Durée : quatre heures ; coefficient 3).

SUJET

L'apparition d'une nouvelle « infrastructure du monde » : le Web, a abouti à une nouvelle économie dite « collaborative » symbolisée par les applications dont les plus connues sont Uber, Airbnb, etc.

Est-ce la fin du capitalisme traditionnel et l'avènement d'une « société du partage » ou nous dirigeons-nous vers une société « hyper libérale » ?

Quid d'une régulation ? N'est-elle pas absolument indispensable.

